

RÉFORME DE LA JUSTICE CRIMINELLE NON À UNE JUSTICE EXPÉDITIVE

La profession d'avocat s'oppose au projet de loi relatif à la justice criminelle « et au respect des victimes » (sic). Sous couvert d'efficacité, ce texte remet en cause les fondements du procès pénal criminel et fragilise la place des victimes comme les droits de la défense.

UNE LIGNE ROUGE

Une procédure de jugement des crimes reconnus proche d'un plaider-coupable criminel.

Moins de procès d'assises, moins de jury populaire, moins de débat public sur la preuve et la peine.

Une réponse de gestion des flux à un manque de moyens humains et matériels.

ÉTAT DE DROIT

PLACE DES VICTIMES

Les victimes ont besoin de reconnaissance, pas d'une audience expéditive.

Un délai trop bref pour s'opposer à la procédure.

Le procès criminel doit rester un temps d'expression, de compréhension et de réparation.

RESPECT DES VICTIMES

POURQUOI LA GRÈVE ?

La rapidité ne remplace ni les moyens humains, ni le débat public, ni les droits de la défense.

· La profession d'avocat demande le retrait du texte en l'état et une concertation loyale et approfondie.

JUSTICE HUMAINE